

## L'édito de Prélude

### 2017, une année d'intensification et de diversification.

Une **intensification** grâce à une augmentation de 58% de nouvelles décisions par rapport à l'année précédente, principalement en probation « classique » et en médiation pénale. Cette augmentation est sans conteste le fruit de nos efforts de communication d'une part, et d'autre part, de l'intérêt manifesté par les différents acteurs concernés pour la formation Prélude et les mesures alternatives !

Concernant la probation, l'augmentation de dossiers est, peut-être, à relier à la réforme Pot-Pourri II et ce, notamment, via l'élargissement des conditions d'accès de la probation classique et à l'éclairage dont a profité ce cadre juridique suite à l'introduction de la PPA.

La PPA, quant à elle, perce doucement. Ce qui permet d'affiner la collaboration avec nos partenaires des Maisons de justice et des Commissions de Probation.

Une intensification et une **diversification** de notre offre grâce à l'organisation de groupes de formation en journée. En 2017, nous avons mis en place des groupes à Liège, Bruxelles et Charleroi parallèlement à notre offre classique de groupes en horaire décalé. Cette formule semble répondre à une certaine demande et permet aux justiciables éprouvant des difficultés à se déplacer en soirée d'intégrer un groupe de formation.

2017 a aussi vu se décliner la formation Prélude en individuel. Cette phase-test a permis de prendre en charge quelques justiciables qui ne pouvaient intégrer un groupe, principalement en raison de l'inadéquation d'un travail de groupe.

Malgré un bilan positif, la formation individuelle reste une alternative exceptionnelle à la participation à un groupe Prélude, dans la mesure où la diversification des horaires proposés en formule groupale permet à la grande majorité des justiciables d'y accéder.

En 2018, nous veillerons à répondre à l'augmentation des demandes de formation Prélude en proposant des **groupes en journée**, en sus des groupes en soirée, dans davantage d'arrondissements et divisions.

Arpège-Prélude contribue, à sa mesure, à **l'accès à la Justice pour tous !**

### 2017, une excellente année pour la division de Mons!

Année prometteuse quant au nombre de décisions reçues: malgré une baisse au premier semestre, l'année 2017 se conclut avec une légère remontée par rapport à 2016.

Prometteuse également quant à la diversité des faits pour lesquels nous sommes mandatés, avec des atteintes aux personnes, mais aussi des dossiers d'atteintes aux biens ou aux personnes et aux biens.

Et une année très positive quant au taux d'achèvement de la formation Prélude par les justiciables de l'arrondissement!

Plus de détails en page 2...

### Vous lirez aussi...

**Etude qualitative de la formation Prélude**

**En page 3**

**Activité générale**

Forte augmentation des dossiers reçus

**En page 4**

## 2017 EN BREF

385 décisions reçues

187 justiciables participent à une formation

140 terminent la formation groupes organisés

Une formation disponible dans tous les arrondissements francophones

Une prise en charge efficace

Des innovations

Un objectif... prendre en charge davantage de justiciables !

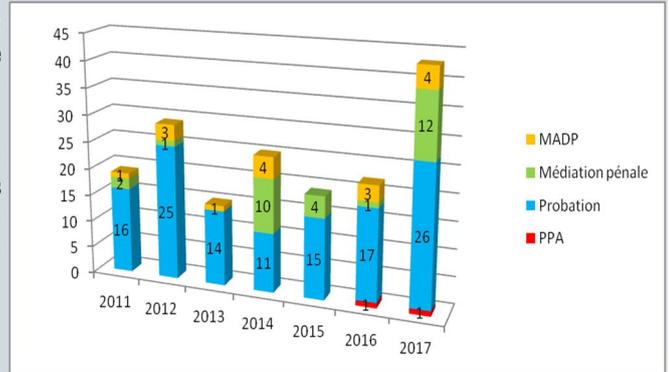


### Quelle évolution de la formation Prélude à Mons ?

**Cette année, nous avons reçu 43 nouvelles décisions de Mons!**

2017 est marquée par une **nette augmentation** du nombre de décisions: de 22 nouveaux dossiers reçus en 2016, nous passons à 43 en 2017, avec une **belle progression pour la probation** (26 probations et 1 PPA), un nombre relativement stable de MADP (4), et une **forte augmentation** des dossiers issus de la **médiation pénale** (12).

Le graphique ci-contre reprend l'évolution des **nouveaux dossiers** reçus des instances de décisions de Mons **par année** et répartis selon les cadres juridiques.



### Prises en charge

**57** décisions de Mons ont été encadrées en 2017 : 13 dossiers de médiation pénale, 6 MADP, 36 décisions probatoires et 2 PPA.

**26** seront pris en charge en **2018**: 17 personnes ont déjà participé à l'entretien préliminaire en vue d'intégrer un groupe en 2018 et 9 sont en phase préparatoire.

**31** dossiers ont été clôturés en 2017:

**15** personnes n'ont pas intégré un groupe. 6 dossiers ont été clôturés par les instances judiciaires avant l'entretien préliminaire et 9 n'ont pas intégré un groupe après l'entretien préliminaire (changement de condition (3), non prolongation du délai d'ADP (2), inadéquation (3), incompatibilité horaire (1)).

**16** personnes ont effectivement commencé la formation : **12** l'ont terminée et 4 l'ont interrompue en cours suite à des absences répétées. Ce qui confirme le **bon taux d'achèvement** de la mesure.

Même si nous sommes surtout mandatés (40 dossiers sur 57) pour des atteintes aux personnes (principalement coups et blessures, ou homicides), nous constatons une **grande diversité de faits** dans les dossiers de Mons : vols avec violence ou menaces, cambriolages, destructions de biens, escroqueries..., faits ayant occasionné une victime personne physique.

### Organisation des groupes

**2 groupes ont été organisés à Mons en 2017.**

Nous maintenons la fréquence d'organisation des groupes de formation d'un trimestre sur 2, fréquence optimale pour le respect des délais judiciaires.

A noter que cette année encore, une partie des dossiers de Mons (11/57) ont été encadrés dans des groupes organisés dans d'autres arrondissements ou divisions.

En 2018, 1 groupe a commencé en janvier, encadrant des décisions reçues en 2017. Un second groupe est déjà planifié pour le 3<sup>ème</sup> trimestre.

### Conclusion

Le bilan de l'année 2017 est **extrêmement positif !**

Nous avons connu un **nette augmentation** du nombre global de dossiers reçus: une belle évolution en probation et une recrudescence de la médiation pénale.

Nous constatons aussi le large éventail dans la nature et la gravité des faits pour lesquels nous sommes mandatés.

Tout ceci témoigne de la **confiance des magistrats** dans les mesures alternatives.

Soulignons aussi la **très bonne collaboration** qu'entretiennent les responsables de la **Maison de Justice** avec les services partenaires, à travers des contacts réguliers et l'organisation de rencontres de sensibilisation des magistrats, comme la réunion avec la Commission de Probation qui a eu lieu en mai 2017.

Interruption avant la formation  
**15**

Formation interrompue  
**4**

En formation  
**16**

Formation terminée  
**12**

Prise en charge en cours pour  
2018  
**17**  
(+ 9 en phase préparatoire)

Besoin d'informations complémentaires ?

La responsable de la sensibilisation pour l'arrondissement du Hainaut est à votre disposition:

Isabelle REGNIERS

Antenne de Nivelles  
Tél : 067/49.19.85

## Que disent les participants de la formation Prélude ?

Depuis plusieurs années, lors de nos différentes rencontres avec nos partenaires, la question de l'évaluation de l'efficacité et de l'utilité de la formation Prélude nous est régulièrement posée.

Pour tenter d'y répondre, nous avons choisi de demander à tous les justiciables qui ont terminé la formation en 2016 (88) ce qu'ils en retiraient.

Les réponses à trois questions ont été analysées afin de dégager les différents thèmes relevés par les justiciables.

Les thèmes identifiés sont expliqués et illustrés par des extraits des déclarations des personnes.

« La formation est à présent terminée pour vous. Si vous prenez du recul par rapport à ces 50 heures de formation et que vous repensez à l'ensemble de la formation, qu'en reprenez-vous ? »

Le thème le plus souvent évoqué est que la formation offre la possibilité de **réfléchir**.

Trois sujets de réflexion sont fréquemment cités : soi et son parcours, les faits reprochés et l'avenir. La formation permet de questionner les croyances et valeurs et de faire des liens avec le parcours de vie des participants. Enfin, la formation permet à certains d'ouvrir une réflexion plus vaste sur leur avenir.

Le second thème que l'on peut isoler porte sur le **groupe**. Même s'ils ont des a priori négatifs quant au fait d'être en groupe et de devoir s'y exprimer devant d'autres personnes, ils sont nombreux à évoquer le caractère soutenant de la formation. Se retrouver avec d'autres personnes ayant un vécu similaire, échanger des idées, débattre, se sentir soutenu par des pairs, partager ses expériences ou encore apprendre grâce à ces échanges sont autant d'aspects positifs évoqués au terme de la formation.

Enfin, les participants évoquent le caractère **sanctionnant** de la formation. Ils parlent de l'aspect contraignant de la sanction, des horaires, de la durée, du caractère parfois infantilisant. Notons également, que certains parlent positivement du fait que la formation a pour eux plus de sens que d'autres sanctions (TIG, détention).

« Si un ami vous annonçait qu'il doit faire la formation, que lui diriez-vous ? »

De manière générale, le premier type de réponse à cette question est d'**encourager à participer à la formation**.

Par ailleurs, les participants utiliseraient leur expérience de la formation afin de donner des **conseils** pour que la formation se passe le mieux possible et qu'elle soit le plus profitable.

Enfin, ayant eu eux-mêmes des appréhensions à l'égard de la formation, les personnes qui l'ont terminée se voudraient plutôt **rassurantes**.

« Si vous deviez revoir le magistrat/procureur qui vous a envoyé en formation et qu'il vous demandait votre avis sur la mesure, que lui diriez-vous ? »

Les participants parlent d'abord du **caractère positif** de cette mesure. Selon eux, elle maintient les différents liens sociaux et certains parlent de l'utilité qu'elle a pu avoir pour eux. Ils évoquent aussi les conséquences négatives que la formation peut engendrer : vécu négatif de la contrainte, perte d'argent, perte de temps et sentiment d'injustice.

Ils évoquent ensuite les possibilités d'**apprentissage** offertes en formation. Ces apprentissages peuvent porter sur le monde judiciaire, sur leur propre parcours ou encore sur des compétences émotionnelles, relationnelles ou sociales.

Un autre aspect de la formation mis en avant concerne les possibilités de **réflexion**. Celle-ci porte sur eux-mêmes et leurs manières de voir les choses, sur les actes posés, mais encore sur l'impact de leur comportement et attitude sur les autres (qu'il s'agisse de leur entourage, ou de leur victime). Cette possibilité de prise de recul sur les événements est mise en avant par de nombreux participants interrogés.

« On est confronté à ce qu'on a fait. »

« Ça permet de pouvoir faire le point. »

« Ça m'a fait du bien de connaître des gens qui étaient comme moi. De voir qu'on peut être dans n'importe quel domaine dans la vie, on peut faire une bêtise. Ça fait du bien de voir des gens et de pouvoir s'exprimer et comprendre leurs problèmes. »

« C'était contraignant de venir. Maintenant, une fois que tu es là, ça va quoi. Mais c'est le fait d'y aller qui est contraignant. »

« Il faut y aller et continuer. C'est quelque chose de bien pour soi-même. Il faut y aller. »

« Je lui conseillerais de la faire de A à Z. Bon, c'est vrai que c'est 50 heures mais on ne les sent pas passer parce qu'il y a une cohésion de groupe. »

« J'essaierais de le rassurer sur la question que tout le monde se parle, sur qui on va tomber. »

« Vous avez bien fait de le conseiller cette formation plutôt que des heures d'intérêt généraux. Ce serait plus bénéfique pour moi, pour l'avenir. »

« On a appris des choses. Bêtement le truc de légitime défense et tout ça, que ça devait être proportionnel. J'ai appris énormément de choses pour moi-même déjà, comment gérer les conflits. »

« Ça nous oblige à réfléchir sur nos actes plus que toute autre chose. »

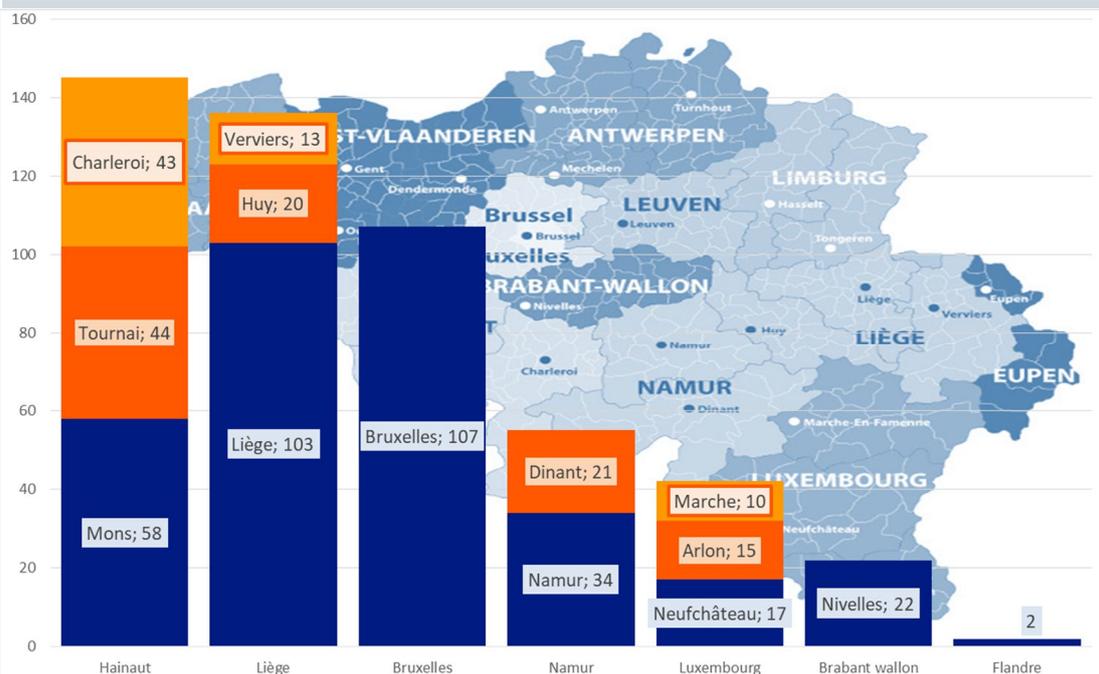
## Activité générale 2017

### Très belle augmentation des décisions reçues

En 2017, nous avons reçu 385 décisions soit une augmentation de 58% par rapport à 2016 ! Le taux de personnes qui terminent notre formation est également plus élevé, 75% contre 71% en 2016.

Les groupes organisés en journées et en parallèle du groupe en soirées semblent trouver leur public. Nous allons continuer à Bruxelles, Liège et Charleroi et dès 2018, nous testerons à Tournai et Libramont.

### Répartition des dossiers par Arrondissement et Division



## Arpège-Prélude poursuit son travail de visibilité



Notre collègue Sandra della Faille a participé à la revue L'Observatoire sur le thème de L'accroche, à partir de sa pratique de formation groupale avec des personnes majeures sous contrainte judiciaire.

« Comment intervenir auprès d'un public obligé par la Justice de recourir à nos services ? La contrainte permet-elle une « accroche », un engagement suffisant pour ouvrir des possibilités de changement ? Comment faire émerger la question du choix et de la responsabilité dans ce contexte ? »

Pour lire l'article complet, [cliquer ici](#).

Pour rappel, notre site internet vous est accessible pour répondre à vos questions et préoccupations !

[www.arpege-prelude.be](http://www.arpege-prelude.be)

#### Antenne de Liège

Arrondissements de Namur, Liège et du Luxembourg, siège social

Quai de la Boverie, 2—4020 Liège  
Tél: 04/344.11.93 / Fax: 04/340.11.90

[info@arpege-prelude.be](mailto:info@arpege-prelude.be)

#### CONTACTEZ-NOUS!

[www.arpege-prelude.be](http://www.arpege-prelude.be)

#### Antenne de Nivelles

Arrondissements de Bruxelles, du Hainaut et du Brabant Wallon

Av. Général Jacques, 47 bte3  
1400 Nivelles  
Tél/Fax: 067/49.19.85

[nivelles@arpege-prelude.be](mailto:nivelles@arpege-prelude.be)

